



Délibération n°13	Conseil Municipal du lundi 1 <sup>er</sup> décembre 2025
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires

Le Lundi Premier Décembre deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :  
20/11/2025

Membres présents : 19

Membres ayant donné pouvoir : 7

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s) : 5

Nombre de votants : 26

Affiché le 05/12/2025

**Présents :** Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints**, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Coralie PREUVOST, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE. **Conseillers municipaux.**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Adrien BACLET à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Christelle BEAURAIN à Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Lyliane DUFOUR à Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN à Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN

**Absent (s) excusé (s) :** Monsieur Jean-Pierre LAMOUR et Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

**Absent (s) non excusé(s) :** Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Madame Laurence PLAISANT, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

**Votants : 26**

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : Budget Port De Plaisance - Décision modificative N°1

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :	Budget Port de plaisance - Décision modificative n°1
-------------------------------	--

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** la délibération n°14 du 9 avril 2024 approuvant le budget primitif 2025 du budget Port de Plaisance d'Etaples-sur-Mer,

**Vu** la Commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 19 novembre 2025.

**Considérant** que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'années après le vote du budget Primitif à des ajustements comptables en autorisant des nouvelles dépenses et recettes qui modifient les provisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget Primitif,

**Considérant** qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires de fonctionnement.

Il convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2025 comme suit :

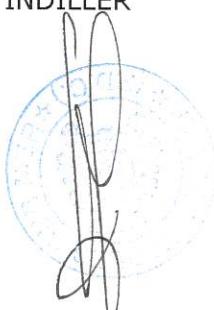
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<u>Section Dépenses de Fonctionnement</u>			
011	6061	Fournitures non stockables (énergie/eau)	4 500.00 €
011	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 900.00€
011	6262	Frais de télécommunication	500.00€
011	627	Services bancaires et assimilés	200.00€
012	648	Autres charges de personnel	- 8 100.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide** d'approuver ces modifications.

**La délibération est adoptée par 26 voix pour.**

Vu pour être affiché le 05 décembre 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.